

Devenir maître de stage: MSU

Former des professionnels
compétents par apprentissage lors de
mises en situations réelles



UFR SANTÉ



Les stages ambulatoires en médecine générale font partie de la formation obligatoire de tous les futurs médecins

- Le stage d'externat en 2^{ème} cycle obligatoire pour tous les externes , effectif à Angers
- Les stages d'internat de médecine générale
 - Le stage de niveau 1 obligatoire en 1^{ère} année
 - Le SAFE (stage ambulatoire femme- enfant)
 - Le **SASPAS**(stage autonome en soins primaires ambulatoire supervisé) obligatoire en 3^{ème} année

Qui ?

- Un médecin généraliste
 - Ayant un exercice de médecine générale classique (*pas MEP*)
 - Expérience professionnelle de 2 années
 - Non condamné par l'ordre

Quelques obligations

- Se former à la pédagogie
- Respecter l'interne en formation, ne pas l'utiliser comme un remplaçant
- Superviser le travail de l'interne pour le guider dans ses apprentissages et améliorer ses compétences

Beaucoup d'avantages

- Accompagner et guider de jeunes médecins est agréable et plaisant
- Se former par l'analyse de sa pratique dans une confrontation interactive et réflexive
- Optimiser l'organisation du cabinet
- Améliorer la relation avec les patients
- Préparer l'avenir du cabinet
- Assurer un flux de remplaçants
- Se protéger contre le burn-out

Contacts

- Pour la maîtrise de stage des externes
 - 72 : francois.garnier@univ-angers.fr
 - 49: william.bellanger@univ-angers.fr
- Pour la maîtrise de stage des internes
 - 72 : eric.cailliez@univ-angers.fr
cecile.angoulvant@univ-angers.fr
 - 49 : laurent.connan@univ-angers.fr
christine.tessiercazeneuve@univ-angers.fr
 - 53 : eric-jouan@wanadoo.fr
g.judalet.illand@orange.fr